



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME N° 213.1

Aux personnes intéressées par le projet de **Règlement de zonage n° 213.1**, avis public est par la présente donné par la soussignée, assistante-greffière du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) que le conseil a, lors d'une séance tenue le 17 mars 2022, adopté le projet de règlement suivant :

Projet de Règlement de zonage n° 213.1

L'objet de ce projet de règlement a pour but d'abroger et de remplacer le *Règlement de zonage n° 213* par le *Règlement de zonage n° 213.1*.

Le projet de *Règlement de zonage n° 213.1* vise l'ensemble du territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ).

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une consultation publique sur le projet de *Règlement de zonage n° 213.1* se déroulera, le 18 mai 2022 à 14 h, à la salle de conférences du GREIBJ, situé au 2, rue des Rapides, à Matagami.

Le projet de *Règlement de zonage n° 213.1* peut être consulté sans frais au bureau du GREIBJ situé au 2, rue des Rapides à Matagami durant les heures d'ouverture du bureau. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site Internet du GREIBJ à l'adresse suivante : <https://greibi-eijbrg.com/fr/> – sous l'onglet *Règlements*.

Le projet de *Règlement de zonage n° 213.1* contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Avis est par la présente donnée de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 18 mai à 14 h, portant sur le projet de *Règlement de zonage n° 213.1*.

Donné à Matagami, ce 4 mai 2022.

Aline Bougie
Assistante-greffière